Trophées Jeunes Bénévoles 2026

Appel à candidature & Principes généraux

Depuis 2009, Le CDOS 66 propose de distinguer les Jeunes Bénévoles des associations sportives des Pyrénées-Orientales, après appel à candidature auprès des structures concernées (comité départementaux et/ou clubs) et sélection.

Seront aussi pris en considération les jeunes salariés du sport, participant à titre bénévole à des actions non rémunérées.

Les distinctions visent à reconnaître et valoriser les jeunes bénévoles ayant fait preuve de qualités et d'excellence sortant du commun au cours de la saison sportive et/ou de l'année civile précédente ou en cours, suivant le fonctionnement propre à chaque discipline sportive.

Chaque automne, le CDOS 66 lance un appel à candidature sur dossier auprès des comités départementaux et des associations sportives des Pyrénées Orientales.

Le Jury est seul souverain pour la sélection des dossiers recevables (et veille à ce qu'un maximum de disciplines sportives soient représentées et nominées).

Les dossiers devront être retournés au CDOS 66 avant le Lundi 1er décembre 2026.

Sont récompensées chaque année
3 catégories de bénévoles :

- **Jeune dirigeant bénévole élu**
- **Jeune entraîneur bénévole**
- **Jeune arbitre bénévole**

1- Critères de sélection des dossiers

Les distinctions visent à reconnaître et valoriser les bénévoles ayant fait preuve de qualités et d'excellence sortant du commun au cours de la saison sportive et/ou de l'année civile précédente ou en cours, suivant le fonctionnement propre à chaque discipline sportive. Ne seront pas pris en compte les dossiers basés sur la seule ancienneté du dévouement bénévole ou sur les seuls aspects de dévouement, d'esprit sportif et de fair-play. D'autres récompenses existent pour cela.

Les notions de qualités particulières et d'excellence, développées pour le·la candidat·e présenté·e concernent :

- son action personnelle se situant dans l'année ou la saison de référence
- sa reconnaissance pour être l'un·e des meilleur·es dans son domaine d'activité bénévole, tant pour les résultats obtenus au bénéfice du club ou des sportifs, que pour son comportement humaniste au sein de son association.

et devront s'appuyer sur les aspects suivants :

- création, innovation et évolution de l'association,
- qualités humaines et investissement personnel,
- promotion du bénévolat et tutorat,
- développement du projet associatif (pour tout ou partie de l'activité)

D'autres critères présentant un caractère exceptionnel pourront être pris en considération.

2- Catégories de distinction

Chacune des candidatures proposées devra préciser son positionnement dans une seule des 3 catégories suivantes :

- **Jeune dirigeant bénévole élu** (homme ou femme)
- **Jeune entraîneur bénévole** (homme ou femme)
- **Jeune arbitre bénévole** (homme ou femme)

La candidature concernera une personne âgée d'au moins 14 ans et de moins de 26 ans au 31 décembre 2026. Pour les candidats mineurs, une autorisation parentale devra obligatoirement être jointe à la candidature.

De plus le Jury pourra décider, en fonction de la valeur des dossiers reçus, de l'attribution d'un « **Prix Spécial du Jury** ».

2.1- Le trophée du « Jeune dirigeant bénévole élu » récompense l'engagement d'un jeune au sein d'une ou de plusieurs associations, depuis 2 années (ou saisons sportives).

2.2- Le trophée du « Jeune entraîneur bénévole » récompense l'engagement d'un jeune au sein de la structure technique d'une ou de plusieurs associations. Le candidat devra au minimum être titulaire d'un diplôme d'entraîneur de niveau départemental dans sa discipline dont la copie devra accompagner la candidature.

2.3- Le trophée du « Jeune arbitre bénévole » récompense l'engagement d'un jeune dans l'encadrement de rencontres sportives. Le jeune devra être titulaire d'une attestation de son statut qui devra être jointe au dossier.

3- Le Jury

est composé des membres de la Commission Éthique créée par le CDOS 66.

Aucun élu politique ni aucune autorité confessionnelle en fonction ne peut faire partie du jury. De même cette responsabilité ne peut être dévolue à un partenaire économique.

Le jury délibérera sur les candidatures reçues et attribuera les Trophées du Jeune Bénévole pour chaque catégorie.

Les membres du jury sont souverains dans leurs choix.

4- Cérémonie de remise des Trophées Jeune Bénévole

La cérémonie officielle de remise des Trophées du Jeune Bénévole sera organisée par le CDOS 66, avec l'aide de ses partenaires. Elle sera présidée par le Président du CDOS 66.

5- Remise des distinctions

Dans chaque catégorie, le lauréat recevra un trophée symbolisant les valeurs de l'Olympisme.

6- Litiges éventuels, exclusions

La cérémonie des Trophées du Jeune Bénévole des Pyrénées Orientale, est une opération sous la seule responsabilité du CDOS 66 et les choix et décisions des jurys désignés par celui-ci sont souverains. Le simple fait de transmettre un dossier au CDOS 66 et de proposer une candidature implique l'implication et le respect du présent règlement.

7- les dossiers sont à retirer auprès du :

CDOS 66 – Maison Départementale des Sports – rue René Duguay Trouin – 66000 PERPIGNAN

Ou à compléter sur le site du CDOS 66 :

http://pyreneesorientales.franceolympique.com/

Une fois complété, il est à retourner à l'adresse postale ci-dessus avant le **Lundi 1er décembre 2026 à 12h.**

(le cachet de la poste faisant foi).